

COLLABORATEURS

LAURA-MARIA MARTINI

Notaire Assistant

LISANDRA COLOMBANI

Notaire Stagiaire

MARC-BAPTISTE SANSONETTI

Notaire Stagiaire

AURÉLIA DE ZUTTER

Clerc de Notaire

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES DE COMPÉTENCES

FAMILLE

PATRIMOINE

IMMOBILIER

RURAL

ENTREPRISES

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE

TÉLÉPHONE

04.95.77.02.19

TÉLÉCOPIE

04.95.77.16.96

COURRIEL

office-cesari@notaires.fr

SITE INTERNET

cesari-sartene.notaires.fr

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES DE CORSE

19 cours Général Leclerc

20000 AJACCIO

Sartène, le 17 juillet 2018

Dossier suivi par
Marc-Baptiste SANSONETTI
04.95.77.96.95
marc-baptiste.sansonetti.20015@notaires.fr

NOTORIETE PRESCRIPTIVE - Pianottoli Caldarello QUILICHINI Marc Marie
200265 /BC /MBS /

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site du Conseil régional des notaires, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Bernadette CESARI le 17 juillet 2018.

Je vous prie de me croire,

Votre Bien Dévoué,

P/O Maître Bernadette CESARI

Marc-Baptiste SANSONETTI



Membre d'une association agréée. Étude fermée le Samedi

Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

IBAN : FR48 4003 1000 0100 0016 7981 M35 - BIC : CDCG FR PP XXX

*Noi sommu à vos côtés pour accompagner vos projets
Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita*

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Commune de PIANOTTOLI-CALDARELLO (20131)
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 avenue Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96**

Le dix-sept juillet deux mille dix-huit,

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (20100).

Il a été dressé conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Marc Marie QUILICHINI, en son vivant intendant militaire, époux de Madame Marie Jeanne Laurence de PERETTI, demeurant à MARSEILLE (13000) 94 avenue du Prado.

Né à ZERUBIA (20116), le 29 septembre 1882.

Marié sous le régime dotal tel qu'il était prévu aux articles 1540 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Antoine ETTORI, lors Notaire à LEVIE (20170), le 17 septembre 1920, préalable à son union célébrée à la mairie de LEVIE (20170), le 18 septembre 1920.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Décédé à MARSEILLE (13000), le 6 janvier 1966.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur le territoire de la commune de PIANOTTOLI-CALDARELLO (20131), diverses parcelles de terres cadastrées, savoir :

- Section C n°64, ldt Coletta pour une surface de 00ha 26a 93ca ;
- Section C n°66, ldt Coletta pour une surface de 00ha 41a 24ca ;
- Section A n°187, ldt Aja d'Alessandro pour une surface de 03ha 35a 66ca ;
- Section A n°188, ldt Aja d'Alessandro pour une surface de 02ha 48a 95ca ;
- Section E n°69, ldt Padulelli pour une surface de 00ha 89a 32ca ;
- Section E n°70, ldt Padulelli pour une surface de 00ha 32a 87ca ;
- Section A n°189, ldt Aja d'Alessandro pour une surface de 00ha 48a 07ca ;
- Section B n°727, ldt Magiolaccio pour une surface de 00ha 00a 25ca ;
- Section C n° 63, ldt Coletta pour une surface de 00ha 07a 10ca ;
- Section C n°65, ldt Coletta pour une surface de 00ha 03a 03ca ;
- Section B n°726, ldt Magiolaccio pour une surface de 00ha 12a 82ca, à prendre dans une parcelle de plus grande surface de 00ha 25a 64ca (BND) ;
- Section B n°728, ldt Magiolaccio pour une surface de 01ha 96a 23ca, à prendre dans une parcelle de plus grande surface de 03ha 92a 46ca (BND) ;
- Section B n°729, ldt Magiolaccio pour une surface de 00ha 13a 76ca à prendre dans une parcelle de plus grande surface de 00ha 27a 53ca (BND) ;
- Section A n° 165, ldt Franco pour une surface de 11ha 01a 95ca à prendre dans une parcelle de plus grande surface de 22ha 03a 90ca.

Sur le territoire de la commune de PIANOTTOLI-CALDARELLO (20131), la MOITIE (1/2) indivise en pleine propriété des parcelles de terre cadastrées, savoir :

- Section B n°735, ldt Magiolaccio pour une surface de 00ha 10a 65ca, à prendre dans une parcelle de plus grande surface de 00ha 21a 30ca (BND) ;
- Section B n°1145, ldt Magiolaccio pour une surface de 02ha 80a 70ca (BND).

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public

Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr

(Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)